

L'ajournement

conservateur l'avait promis pendant la campagne électorale 1984. La deuxième fois, il y a eu une promesse de longues consultations publiques au printemps de 1988, qui ont eu lieu effectivement. C'est durant les élections de 1988 que nous avons entendu parler pour la troisième fois des grands éléments de l'avant-projet de loi. Puis il a été question une quatrième fois du projet de loi sur l'évaluation environnementale dans le discours du Trône d'avril 1989. La cinquième fois que nous en avons entendu parler, ce fut dans le document de concertation produit par le ministre de l'Environnement à la fin de mars 1990 et la sixième fois, dans un discours admirable, prononcé le 30 mars 1990 par le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, dans lequel il a parlé d'un délai de cinq semaines.

Je suis heureux qu'il soit ici aujourd'hui parce que je reprends exactement ses propos au sujet du délai de cinq semaines. Il y a eu six promesses en six ans. C'est la période pendant laquelle le gouvernement progressiste conservateur nous a promis un projet de loi sur l'évaluation environnementale.

Comme un de mes collègues aimerait prendre la parole, je vais conclure en disant que le bilan des conservateurs en matière d'environnement est mis en évidence dans le débat d'aujourd'hui sur l'eau. On se souviendra aux prochaines élections que le gouvernement a beaucoup promis, mais peu agi. Qu'il a misé beaucoup sur les relations publiques, mais s'est peu préoccupé de l'essentiel. Qu'il a réussi à créer des attentes qui ont été suivies par de grandes déceptions. Il n'est pas surprenant que les conservateurs soient aussi impopulaires dans les sondages d'opinion.

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, je dois prononcer un discours de dix minutes en deux minutes environ, mais cet après-midi, je voudrais décrire brièvement certaines des mesures que le gouvernement a déjà prises.

Selon moi, nous sommes conscients de la nécessité de protéger notre eau, comme la motion le propose, de nous assurer de la qualité de notre eau potable et de protéger les nombreux cours d'eau que nous avons au Canada. Mes collègues ont déjà fort bien parlé de la ressource précieuse sur laquelle nous pouvons compter.

Dans ma propre province, la Colombie-Britannique, nous discutons à l'heure actuelle de la vente d'eau aux Américains et à des pays du Pacifique. Un de mes collègues d'en face m'a montré certaines des statistiques sur la valeur de l'eau potable. Un gallon d'eau douce vaut 7 \$ au Japon et 4 \$ aux États-Unis.

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1800)

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

PETRO-CANADA

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, le gouvernement affirme qu'il va privatiser Petro-Canada. En fait, il va vendre la société pour un prix moindre que sa valeur et accroître la participation étrangère dans le secteur énergétique canadien. Ce faisant, il va se départir de ce qui pourrait constituer l'un des meilleurs véhicules pour prendre des mesures écologiques constructives tendant à faire en sorte que le Canada cesse d'être l'un des pays où on gaspille l'énergie de façon irresponsable, afin de s'assurer un meilleur avenir sur le plan énergétique.

Qui sort perdant d'une telle transaction? Le contribuable canadien. Le gouvernement précise qu'il va entreprendre la privatisation en question en émettant des actions équivalant à 15 p. 100 de la société. Que fera-t-il avec les 500 à 700 millions de dollars que devrait rapporter cette vente? Dans le cadre d'une stratégie de commercialisation brillante exposée dans le numéro du 21 février 1990 du *Citizen*, d'Ottawa, des sources anonymes du ministère des Finances prévoyaient que cette somme serait réinvestie dans la société. La belle affaire!

M. Capitaliste achèterait des actions en sachant à l'avance que les conservateurs lui en rembourseraient le montant sous forme de participation dans une compagnie dont il vient tout juste de devenir actionnaire. On dépouillerait pour rien une société d'État du capital-actions qu'elle a construit au nom des Canadiens? Et dire que ces gens se prennent pour des administrateurs avisés des deniers publics? Cela dépasse l'entendement.

À part les acheteurs des actions de cette société, qui profitera de cette transaction? Eh bien, RBC Dominion Securities et Wood Gundy Inc., les deux cabinets qui avaient effectué, en août 1987, pour le compte du gouvernement, une étude sur la vente possible d'Air Canada, ont reçu 30 millions de dollars pour leurs peines pour leurs services dans la privatisation de cette société un an plus tard. L'ensemble des frais de courtage, des primes et des paiements de toutes sortes découlant de la vente de